

Association loi 1901, anciennement Trampoline Evénement Organisateur Accueil de jeunes Avec et Sans Hébergement n°084ORG0201 Agrément Sports n° 84-2005-01

Affiliation : Fédération Léo Lagrange n°U84011 SIRET : 448 776 716 000 12 NAF : 9312



CONVENTION DE BENEVOLAT

Cette convention permet d'officialiser votre implication au sein de Jeunesse-Sports-Performances. Ce document n'a pas vocation de contrat de travail, il souligne simplement nos engagements moraux mutuels.

- Je soussigné(e) NAULIN Charles, reconnais m'engager à titre bénévole, avec l'Association Jeunesse-Sports-Performances.
- A ce titre, je peux rompre sans raison, ni contrainte, ni préavis, mon action auprès de l'association.
- De la même manière, l'Association peut me remercier de mes services, sans raison, ni contrainte, ni préavis.
- J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation, exigible niveau B.A.F.A, régissant les accueils de jeunes (ALSH et ALH).
- En tant que bénévole j'assume mes responsabilités dans mes missions et dans mes actes, au même titre que les autres membres de l'équipe. Par exemple, être bénévole en charge d'un groupe d'enfants implique les mêmes responsabilités qu'une personne salariée au même poste.
- ✔ Dans le cas ou mes compétences, certifiées par mon diplôme, sont supérieures à celles d'une personne de l'équipe, si je constate que cette personne est dans l'ignorance d'une situation ou d'un élément de réglementation, ou s'apprête à commettre une erreur représentant un danger, il est de ma responsabilité d'agir immédiatement en informant et en corrigeant la situation.

L'Association Jeunesse-Sports-Performances et NAULIN Charles, reconnaissent n'avoir qu'un engagement moral l'un envers l'autre.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint Marcel, le 02/08/21

Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu, compris et approuvé »

Le Bénévole

Le président de l'association

Lu, compris et approuvé



